

# MASQUE EN TISSU

## « TRICOTS SAINT JAMES »

L'ACSEA a commandé 500 masques auprès de la société Saint James.

Le prototype de masque lavable de l'entreprise manchoise a été homologué par la direction générale de l'armement.

### GÉNÉRALITÉS

#### QUI EST CONCERNÉ ?

Professionnels en contact avec un public asymptomatiques.

#### QUEL TYPE DE MASQUE ?

Le masque Saint James est un masque individuel de catégorie 1dit « altruiste » ou « anti projection ».

#### POURQUOI ?

Ce masque permet d'assurer la protection des collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement de travail. Ce masque n'est pas un masque de type chirurgical ou FFP2 et il ne peut se substituer au respect des mesures barrières.

#### COMPOSITION & CARACTÉRISTIQUE DU MASQUE :

Il est composé de deux couches de tricot en coton et d'une couche de molleton coton disposé entre les deux.

Il permet de bloquer l'émission de postillons lorsque vous parlez, respirez, éternuez et toussiez.

Il présente une efficacité de filtration de 3 microns émis > 90 %

### BONNES PRATIQUES D'UTILISATION DU MASQUE

- Avant de mettre le masque, se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro alcoolique.
- Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et ce jusqu'à votre menton
- Veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage jusque sous votre menton.
- Lorsque vous portez le masque : évitez de le toucher ou de le déplacez.
- Le port du masque est limité à 4 heures.
- Pour retirer le masque l'enlever par derrière.
- L'insérer dans un sac plastique que vous fermez
- Lavez vous les mains



## CONSEIL D'ENTRETIEN DU MASQUE

- Lavage du masque à 60 °C
- Repassage du masque à 120 degrés

Ce masque est agréé pour 50 utilisations mais rien ne dit qu'il ne continue pas à être efficace s'il est utilisé et entretenu conformément aux recommandations énoncées supra.

De manière générale, le port d'un masque en tissu appelle exactement la même vigilance que le port d'un masque dit chirurgical ou FFP2

**Cette fiche d'utilisation confère des repères aux établissements et services du social et médico-social.**

L'ensemble de ces derniers ne bénéficie pas toujours des mêmes possibilités.  
Il leur appartient par conséquent de l'adapter selon leurs contraintes et moyens respectifs.